



COMMUNE DE BAILLEUL LE SOC

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 JANVIER 2022

Le mercredi dix neuf janvier deux mille vingt deux à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur BLOIS Wilfrid, Maire, et sur sa convocation.

Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :

- BLOIS Wilfrid,
- BOUTON Jean-Jacques,
- DUMONTIER Germaine,
- GLAYSE Alain,
- GUÉANT Valérie,
- JADIN Christelle,
- LEGRAND Laurent,
- LIGNEREUX Fabrice,
- LUCAS Matthieu,
- MERCIER Marie-Agnès,
- RABASTE Véronique.

Étaient absents représentés :

- BOULIONG Virginie donne pouvoir à MERCIER Marie-Agnès,
- LE GOALLEC Anaïs donne pouvoir à GUÉANT Valérie,
- PETRACCIA Franco donne pouvoir à LUCAS Matthieu,
- PREJAN Martine donne pouvoir à BLOIS Wilfrid.

Nombre de conseillers en exercice : 15
 Nombre de conseillers présents : 11
 Nombre de conseillers votants : 15

Date de convocation : 17 janvier 2022

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur BLOIS Wilfrid, Maire.

Madame JADIN Christelle a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

N° C.M.2022.01/19.01.2022

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 06 JANVIER 2022**

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 06 janvier 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'approuver le procès-verbal de la séance du 06 janvier 2022.

N° C.M.2022.02/19.01.2022

DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC

Le 31 mai 2011, une délibération du conseil municipal a été prise afin que la commune de Bailleul le Soc puisse procéder à la vente d'une parcelle d'une contenance d'environ 84 m² se trouvant dans la Grande Rue au prix de 10,00 € le m².

Ladite délibération a été rédigé à l'occasion de la vente des parcelles voisines, parcelles cadastrées section A n° 1507 et 1509.

En 2011, les démarches liées à la vente de cette parcelle n'ont pas été faites.

Le bien situé au 34 Grande Rue étant de nouveau en vente, le notaire des futurs acquéreurs nous a sollicité pour effectuer de nouveau cette procédure.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération en date du 31 mai 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la cession aux nouveaux acquéreurs du terrain sise Grande Rue d'une contenance d'environ 84 m² et au prix de 840 € ainsi que les frais que ce dossier incombe,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires liées à cette procédure.

Fait à Bailleul le Soc,

Délibération rendue exécutoire par publication
et/ou notification à compter du 20 janvier 2022

Le Maire,
Wilfrid BLOIS

Horaires d'ouverture au public :

le lundi et le jeudi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h00

Permanence des élus :

Le mardi et le jeudi de 18h00 à 19h00 et le vendredi de 17h00 à 18h00

6 Grande Rue - 60190 Bailleul Le Soc

Téléphone : 03.44.41.33.31

Mail : mairie@bailleul-le-soc.fr